BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV è REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 46 / 94/ ADP /

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD D'ASSISTANCE TECHNIQUE CONCLU LE 14 JUILLET 1993 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BI D)

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01 / ADP / du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 24 Novembre 1994 et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1 : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord d'Assistance Technique conclu le 14 Juillet 1993 entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement de l'étude de faisabilité du plan détaillé d'ingénierie et la préparation des documents d'appel d'offres pour la route Ouagadougou - Kongoussi - Djibo .*

Article 2 : *La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou , le 24 Novembre 1994 .

Le Secrétaire de Séance

Batio Isaïe TRAORE /

Le Président

Daouda BAYILI /
Deuxième Vice - Président